



CLUB DE L'ÉPAGNEUL DE SAINT-USUGE

Mairie - 71580 SAVIGNY EN REVERMONT

INVITATION

aux Assemblées Générales Extraordinaires suivies de
l'Assemblée Générale Ordinaire
le dimanche 24 mars 2019

Salle des Fêtes de SAVIGNY EN REVERMONT

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- 8h30 Réception des participants
- 9h15 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
- Ordre du Jour : Approbation des nouveaux Statuts et du Règlement Intérieur – Quorum de validation des décisions 2/3 des Membres du CESU.
- 9h30 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (convoquée si le quorum de l'AGE de 9h15 n'est pas atteint).
- Ordre du Jour : Approbation des nouveaux Statuts et du Règlement Intérieur.
- 10h ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)
- Ordre du Jour :
 - Désignation des Commissaires aux Comptes.
 - Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 22 avril 2018 publié dans le bulletin 2019.
 - Rapport moral du Président.
 - Rapport du Secrétaire.
 - Rapport financier.
 - Questions diverses.

Modalités d'organisation :

L'entrée de la salle est réservée aux membres du Club à jour de leurs cotisations sous réserve des conditions d'ancienneté requises, il est possible de s'en acquitter sur place. Le début de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixé à 10h.

Les questions diverses doivent être adressées au Président, par tous moyens, au plus tard le 10 mars 2019 afin d'avoir le temps de préparer les réponses.

A l'issue de l'AGO un vin d'honneur sera servi aux participants et invités. Les personnes qui souhaiteront participer au repas devront retourner le bulletin d'inscription joint accompagné du règlement à l'ordre du CESU.

Apéritif offert par le Club à l'issue de la réunion

**BULLETIN DE PARTICIPATION A RETOURNER pour le
lundi 04 mars 2019 au plus tard, à**

Marie-Thérèse MAGNY, 40 rue de l'étang, 71210 SAINT-EUSEBE

Monsieur ou Madame participera au repas

Accompagné(e) de personne(s)

Prix du repas (boisson non-comprise) : 25 € par personne

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du " Club de l'Épagneul de SAINT-USUGE"